

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Dissolution des Fonds LFA (MCF 22.018)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dissolution des Fonds LFA (MCF 22.018), 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Agriculture	1
Agriculteur (profession)	1

Abréviations

EFK	Eidgenössische Finanzkontrolle
SGK-NR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrates
SBV	Schweizerischer Bauernverband
FLG	Bundesgesetz über die Familienzulagen in der Landwirtschaft

CDF	Contrôle fédéral des finances
CSSS-CN	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
USP	Union Suisse des Paysans
LFA	Loi sur les allocations familiales dans l'agriculture

Chronique générale

Economie

Agriculture

Agriculteur (profession)

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 02.02.2022
KAREL ZIEHLI

Faisant suite à un audit du Contrôle fédéral des finances (CDF), le Conseil fédéral propose au Parlement d'approuver un projet de **dissolution du Fonds LFA** qui existe, en l'état, depuis 1953. Dans son message, le Conseil fédéral explique que ce fonds, doté invariablement de CHF 32.4 millions, permettait à l'origine de soulager la contribution des cantons au financement des allocations familiales dans l'agriculture, par le biais des intérêts générés sur ce fonds. Les taux d'intérêts étant extrêmement bas aujourd'hui, ce fonds ne génère plus de recettes. Ainsi, aucun montant n'a pu être versé aux cantons en 2018, 2019 et 2020. Ce fonds ne remplissant plus son rôle principal, à savoir décharger les cantons, il serait plus intéressant, selon les sept sages, de le dissoudre afin de simplifier les flux financiers entre la Confédération et les cantons. Les autorités précisent que cette décision n'aura «aucun impact sur les bénéficiaires des prestations». Les CHF 32.4 millions seront redistribués aux cantons de manière proportionnelle au montant des allocations familiales versées actuellement dans chaque canton.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 08.04.2022
KAREL ZIEHLI

La CSSS-CN s'est exprimée à l'unanimité pour une dissolution du Fonds LFA, selon le projet du Conseil fédéral. La commission partage l'avis que cela permettra de simplifier les flux financiers entre cantons et Confédération.²

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 01.06.2022
KAREL ZIEHLI

En ligne avec le projet du Conseil fédéral, **le Conseil national s'est exprimé à l'unanimité pour une dissolution du fonds LFA**. Seul le président de l'Union Suisse des Paysans (USP), Markus Ritter (centre, SG), s'est abstenu sur ce sujet qui ne fait pas débat. Comme rappelé par la rapporteuse de commission, Flavia Wasserfallen (ps, BE), la dissolution du fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture se légitime par une volonté de simplifier les flux financiers entre cantons et Confédération, alors que le but premier du fonds LFA n'est plus rempli; à savoir générer des recettes pour soulager les cantons.³

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 20.09.2022
KAREL ZIEHLI

Sans surprise, le Conseil des États s'est exprimé à l'unanimité pour une dissolution du fonds LFA, Peter Hegglin (centre, ZG) précisant que cela n'aura aucune incidence sur les allocations familiales dans l'agriculture. Lors des votes finaux, le projet du Conseil fédéral de modification de la LFA a été avalisé par les deux chambres à l'unanimité, moins la voix de Werner Salzmann (udc, BE) s'abstenant sur cet objet.⁴

1) Message du Conseil fédéral du 02.02.2022

2) Communiqué de presse de la CSSS-CN du 08.04.2022

3) AB NR, 2022, S.855 f.

4) AB NR, 2022, S.1930; AB SR, 2022, S.1050; AB SR, 2022, S.780 f.